

+/- 3 mg/dm<sup>2</sup> pour les simulants gras (huile, alcool 95% et iso-octane)

## 1.5- Commentaires / Comments:

Les taux de migration globale sont, dans les conditions de ces essais, inférieurs à 10 mg/dm<sup>2</sup>, limite admise pour les matières plastiques, par la Directive 2002/72/CE.

Cet échantillon est **apte au contact alimentaire**, au vu des résultats de migration globale, dans les simulants considérés.

Overall migration data are, in these labtest conditions, within the limit of 10 mg/dm<sup>2</sup>, limit which comply with Directive 2002/72/CE.  
This sample complies with foodstuff contact regarding to overall migration data in used simulant.

## Remarque:

Les résultats mentionnés dans le rapport d'analyse ne sont applicables qu'à l'échantillon soumis aux Laboratoires SGS et n'impliquent pas un jugement sur l'ensemble de la production.

Pascale LAMBERT  
Responsable du Service Contact Alimentaire

